

BILAN SOCIAL

2023

Synthèse

Les effectifs au 31 décembre 2023

Les conditions générales d'emploi

La formation

L'action sociale

Le dialogue social

SOMMAIRE

3

SYNTHÈSE

4

LES EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Effectifs au 31 décembre 2023, par macro-grade et genre	4
Répartition des effectifs par tranche d'âge	4
Répartition par ancienneté	4
Répartition par statut	5
Renouvellement de personnel dans l'année	5
Apprentis et stagiaires	5

6

LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

Temps de travail	6
Temps partiel	6
Situation des agents (présences et absences)	6
Compte épargne-temps	7
Télétravail	7
Rémunération des agents	8

9

LA FORMATION

9

L'ACTION SOCIALE

9

LE DIALOGUE SOCIAL

Le bilan social des services de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires traite des effectifs de l'équipe permanente, des apprentis et des stagiaires. Il ne traite ni des membres du collège, y compris le président, ni des personnels d'appui relevant du secrétariat général des ministères (service informatique, services intérieurs, service médico-social, etc.).

Le présent rapport a été présenté pour avis à la commission sociale d'administration de l'Autorité de contrôle le 29 février 2024 et pour information au collège de l'Autorité lors de la séance du 4 mars 2024.

SYNTHÈSE

Sur le plan des ressources humaines, l'année 2023 a été marquée par des mouvements de personnels non anticipés, rendant parfois difficile la continuité de service, notamment au sein du pôle technique. Il convient notamment de noter que deux agents recrutés au printemps 2023 ont souhaité quitter l'Autorité au bout de quelques semaines.

Sur le plan du dialogue social, à l'issue des élections professionnelles de décembre 2022, les organisations de représentants des personnels ayant obtenu des sièges au sein des instances locales de concertation n'ont pas été, malgré l'organisation de réunions d'information au personnel, en mesure de désigner les membres titulaires et suppléants pour siéger à la commission sociale d'administration ni à la commission consultative paritaire. Afin d'assurer la continuité du dialogue social, une réunion de l'ex-comité technique s'est tenue le 24 février 2023.

LES EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2023

EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2023, PAR MACRO-GARDE ET GENRE ⁽¹⁾

	A+		A		B		C		TOTAL	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Effectifs	2	4	1	0	1	2	1	2	5	8
TOTAL	6		1		3		3		13	
% du micrograde	33%	67%	100%	0%	33%	67%	33%	67%	-	
% des effectifs ACNUSA	15%	31%	8%	0%	8%	15%	8%	15%	38%	62%

La situation à fin 2023 avec un effectif de 13 agents est conjoncturelle et correspond à un surnombre pour pallier l'absence préalable d'un agent avant la fin de son détachement par consommation de son Compte Épargne Temps (CET).

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TRANCHE D'ÂGE ⁽¹⁾

	A+	A	B	C	TOTAL
20-29 ans	0	1	2	0	3
30-39 ans	2	0	0	0	2
40-49 ans	3	0	0	0	4
50-59 ans	0	0	1	1	2
+ de 60 ans	1	0	0	1	2
TOTAL	6	1	3	3	13

L'âge moyen des 12 agents présents au 31 décembre 2023 est de 44 ans et 2 mois (pour 39 ans au 31 décembre 2012).

RÉPARTITION PAR ANCIENNETÉ ⁽¹⁾

	A+	A	B	C	TOTAL
Moins d'1 an	1	0	0	1	2
1 à 3 ans	3	1	1	0	5
4 à 6 ans	2	0	2	1	5
7 à 9 ans	0	0	0	0	0
10 ans et +	0	0	0	1	1
TOTAL	6	1	3	3	13

L'ancienneté moyenne au sein de l'Autorité est, au 31 décembre 2023, de 4 ans et 6 mois (pour 3 ans et 8 mois au 31 décembre 2022).

(1) Hors contrats d'apprentissage

RÉPARTITION PAR STATUT

La répartition des effectifs par statut est la suivante :
6 fonctionnaires, 2 agents en CDI et 5 en CDD.

Outre les effectifs permanents, 2 agents sont en contrat d'apprentissage.

RENOUVELLEMENT DE PERSONNELS DANS L'ANNÉE

	Arrivées	Départs
Fonctionnaires	2	2
CDD	1	1
CDI	1	-
Contrats d'apprentissage	2	2
TOTAL (hors apprentissage)	3	3

Le taux de rotation est de **27 %**.

Il a été calculé comme suit :

$$\frac{\text{SOMME DES ARRIVÉES ET DES DÉPARTS DIVISÉE PAR 2}}{\text{EFFECTIF EN ETP}^{(2)} \text{ AU 31 DÉCEMBRE 2023}}$$

En 2023, le taux de rotation est supérieur à celui de 2022 (27 % au lieu de 25 %). Mais au-delà du taux, le fait marquant est que deux agents, recrutés au printemps 2023 ne sont restés que quelques semaines et ont dû être remplacés rapidement, occasionnant des difficultés pour assurer la continuité du service.

APPRENTIS ET STAGIAIRES

Une apprentie a été recrutée sous contrat d'un an au pôle administration et communication. Une apprentie est en contrat de 2 ans (depuis 2022) au sein du pôle juridique.

Aucun stagiaire n'a été employé en 2023.

(2) Equivalent temps plein

LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

TEMPS DE TRAVAIL

En novembre 2020 un accord a été signé sur le temps de travail au sein de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires. Il est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Tous les agents ont opté pour le cycle 4bis à horaire variable (avec un dispositif de gestion et contrôle automatisé des horaires). Aucune demande de changement n'a été présentée.

Le cycle de travail en vigueur ETP :

Modalités	N°4 bis
Durée hebdomadaire du travail	38h30
Durée journalière du travail	7h42
Nombre de jours ARTT ⁽³⁾	19
Possibilités de récupération en plus des congés légaux	1/2j./mois

TEMPS PARTIEL

Au 31 décembre 2023, tous les agents sont à temps complet.

SITUATION DES AGENTS (PRÉSENCES ET ABSENCES)

	Nombre jours ouvrés	Congés annuels	RTT employeur	CET	Maladie / Maternité	Absences justifiées	TOTAL Jours d'absence	Présentiel	Mission / Formation	Télétravail	TOTAL Jours travaillés
Pôle administration	1 004	91	74,5	0	41	4	210,5	682	16	95,5	793
Pôle juridique	1 265	101	75,5	37	73	4	291	724	42	212	978
Pôle technique	950	78	65	5	75	1	224	474	20,5	236,50	731
TOTAL	3 219	270,5	215	42	189	9	725	1 880	78,5	685,5	5 005

Jours non travaillés			
Congé maladie	Congé maternité	Consommation de jours de CET	Absence justifiée / Evénements familiaux / Garde d'enfants
114	75	37	9

(3) Aménagement et réduction du temps de travail

COMPTE ÉPARGNE-TEMPS (CET)

CET ouverts au 31/12/2023	Jours épargnés au titre de 2023	Jours indemnisés au titre de 2023	Jours versés sur le RAFF ⁽⁴⁾	Jours disponibles sur les CET au 31/01/2023
10	46	42	0	327

TÉLÉTRAVAIL

L'accord ministériel du 23 février 2022 de mise en œuvre du télétravail au sein des ministères (MTECT, MTE et MMer) est appliqué au sein de l'ACNUSA.

	Jours télétravaillés	Jours travaillés	Ratio en %
Pôle administratif	95,50	793,5	12,04
Pôle juridique	212	978	21,68
Pôle technique	236,50	731	32,35
	544	2 502,5	21,74

RÉMUNÉRATION DES AGENTS

En rémunération nette mensuelle :

- La moyenne des cinq rémunérations les plus élevées : **6 465 €**
- La moyenne des cinq rémunérations les moins élevées : **2 588 €**

La rémunération de l'ensemble des membres de l'équipe permanente est en légère augmentation essentiellement due à la revalorisation du point fonction publique en juillet 2023. Deux agents ont obtenu une revalorisation personnelle de leur rémunération soit au renouvellement d'un détachement soit au renouvellement d'un CDD.

Les primes, calculées en fonction des résultats individuels et collectifs au titre de l'année 2022, ont été versées en juin et décembre 2023 à tous les agents.

L'évolution de la rémunération de l'ensemble des membres de l'équipe permanente sur la période 2019 - 2023 :

Rémunération des personnels (coût employeur annuel)				
2019	2020	2021	2022	2023
1 003 710 €	973 017 €	1 072 569 €	1 087 000 €	1 188 067 €

(4) Retraite additionnelle de la formation publique

LA FORMATION

En 2023, 6 agents ont suivi des formations linguistiques (3 agents) ou techniques (5 agents).

Jours de formation en anglais	Jours de formations techniques	Jours de préparation aux concours et examens	TOTAL	Moyenne par agent
27	34,5	34,5	78,5	6,04

L'ACTION SOCIALE

Seules les aides à la restauration sur le site du boulevard Saint-Germain peuvent apparaître dans ce bilan. Ces aides sont les suivantes :

Indice majoré	Montant total des frais d'admission	Subvention ACNUSA sur les frais d'admission	Frais d'admission payés par l'agent	Subvention interministérielle sur vivres	Subvention supplémentaire ACNUSA sur vivres	TOTAL
Jusqu'à 466 et stagiaires	6,74 €	6,73 €	0,01 €	1,53 €	1,37 €	9,63
467 à 680	6,74 €	6,73 €	0,01 €	1,53 €	1,18 €	9,44
681 à 880	6,74 €	6,49 €	0,25 €	0 €	0,58 €	7,07
À partir de 881	6,74 €	5,47 €	1,27 €	0 €	0 €	5,47

Les services du secrétariat général du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires peuvent avoir apporté aux agents de l'ACNUSA d'autres aides à caractère social (action sociale, colonies de vacances, soutien pour la mutuelle complémentaire par exemple), mais elles ne donnent pas lieu à un compte rendu à l'échelle de l'équipe permanente afin de protéger les données individuelles.

LE DIALOGUE SOCIAL

En 2023, le comité technique a été maintenu temporairement compte tenu de l'absence de désignation de représentants pour siéger à la commission sociale d'administration de l'Autorité de contrôle. Une réunion s'est tenue le 24 février.

Lors de cette réunion, ont été notamment présentés les projets de rapports de gestion 2022 et un point sur l'atteinte des objectifs 2022.

Constatant toujours l'absence de représentants désignés par les organisations professionnelles, un tirage au sort a été effectué et des représentants ont été désignés. Une réunion du comité social d'administration s'est tenue le 29 février 2024.



244, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris
Tél. : 01 53 63 31 80 - contact@acnusa.fr - www.acnusa.fr



Directeur de la publication :
Gilles Leblanc

Conception graphique et réalisation :
wala-studio-graphique.fr